RCS : REIMS
Code greffe : 5103

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 00517
Numéro SIREN : 392 829 255
Nom ou dénomination : AGROMI

Ce dépôt a été enregistré le 05/10/2018 sous le numéro de dépôt 6702

MAZARS

GREFFE

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL
à l'intérieur du
document

AGROMI

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2018

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE REIMS
DÉPOSÉ LE
05 OCT. 2018
N° 6702

MAZARS

37 Rue René Cassin – BEZANNES – CS 30009 – 51726 REIMS CEDEX
Téléphone 03 26 79 75 00 – Télécopie 03 26 79 74 74

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE D'EXPERTISE COMPTABLE (INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LA REGION DE CHAMPAGNE) ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES (COMPAGNIE DE REIMS) - CAPITAL DE 915 000 EUROS - 343 281 820 RCS REIMS

AGROMI

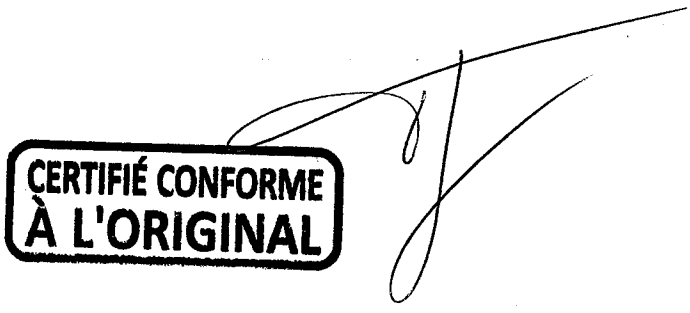
Société par Actions simplifiée au capital de 160.000 euros

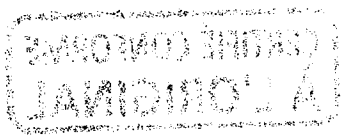
Siège social : Chemin départemental n°8 - 51400 SEPT SAULX

N° Siren : 392 829 255

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2018





Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé unique de la société AGROMI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AGROMI relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er avril 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'Associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bezannes, le 1er août 2018

Le Commissaire aux comptes

MAZARS

Patrick RENY

Agromi S.A.S.

MAZARS VISA

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Au capital de 160 000 €

51400 SEPT SAULX

RCS REIMS : 392 829 555

ETATS FINANCIERS du 1er avril 2017 au 31 mars 2018

A) - Bilan Actif

MAZARS VISA

Rubriques	Montants brut	Dépréciations	Montant Net N	Montants Net N-1
Capital souscrit non appelé	0,00		0,00	0,00
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de développement	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions, brevets et droits similaires	8 441,10	6 166,02	2 275,08	0,00
Fonds commercial	0,00		0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles			0,00	0,00
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			0,00	0,00
Terrains	0,00		0,00	0,00
Constructions	610 405,18	542 753,04	67 652,14	78 698,47
Installations techniques,matériel et outillage industriels	691 218,34	522 300,93	168 917,41	37 829,46
Autres immobilisations corporelles	706,57	238,15	468,42	0,00
Immobilisations en cours			0,00	0,00
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	14 250,00		14 250,00	0,00
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence			0,00	0,00
Autres participations	0,00		0,00	0,00
Créances rattachées à des participations	0,00		0,00	0,00
Autres titres immobilisés			0,00	0,00
Prêts	0,00		0,00	0,00
Autres immobilisations financières	0,00		0,00	0,00
Actif immobilisé	**1 325 021,19**	**1 071 458,14**	**253 563,05**	**116 527,93**
Stocks de matières premières, d'approvisionnements	270 941,89		270 941,89	210 614,73
Stocks d'en cours de production de biens			0,00	0,00
Stocks d'en cours de production de services			0,00	0,00
Stocks produits intermédiaires et finis	803 751,99		803 751,99	457 517,65
Stocks de marchandises	16 972,93		16 972,93	34 654,67
Avances,acomptes versés sur commandes, avoir à recevoir	950,16		950,16	2 384,94
Créances clients et comptes rattachés	445 325,84	1 050,00	444 275,84	402 470,73
Autres créances	415 364,66		415 364,66	355 227,31
Capital souscrit, appelé, non versé			0,00	0,00
Valeurs mobilières de placement	0,00		0,00	0,00
Disponibilités	71 495,17		71 495,17	326 072,85
Actif circulant	**2 024 802,64**	**1 050,00**	**2 023 752,64**	**1 788 942,88**
Charges constatées d'avance	**3 330,91**		**3 330,91**	**3 672,19**
Produits à recevoir	**266,57**		**266,57**	**194,65**
Frais d'émission d'emprunts à étaler			**0,00**	**0,00**
Prime de remboursement des obligations			**0,00**	**0,00**
Ecarts de conversion actif			**0,00**	**0,00**
Total général	**3 353 421,31**	**1 072 508,14**	**2 280 913,17**	**1 909 337,65**

A) - Bilan Passif

MAZARS VISA

Rubriques	Montants net N	Montants net N-1
Capital social ou individuel	160 000,00	160 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Réserve de fusion		
Réserve légale	11 793,64	10 355,43
Réserve compensant les remboursements de parts		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	153 696,11	126 370,08
Réserve TNA		
Report à nouveau	0,00	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	24 812,98	28 764,24
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Capitaux propres	**350 302,73**	**325 489,75**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres	**0,00**	**0,00**
Provisions pour risques	12 420,00	
Provisions pour charges		
Provisions pour risques et charges	**12 420,00**	**0,00**
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,00	0,00
Emprunts et dettes financières divers	0,00	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 883 730,03	1 503 309,95
Dettes fiscales et sociales	30 247,34	27 937,14
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 059,34	0,00
Autres dettes	153,73	52 600,81
Dettes	**1 918 190,44**	**1 583 847,90**
Produits constatées d'avance		
Ecarts de conversion passif		
Charges à payer		
Total général	**2 280 913,17**	**1 909 337,65**

B - Compte de Résultat

MAZARS VISA

Rubriques	France	Export	Montant N	Montants N-1
Ventes de marchandises	140 163,67		140 163,67	170 942,64
Production vendue de biens	2 600 553,47	568 842,45	3 169 395,92	3 020 240,52
Production vendue de services	1 335 941,09		1 335 941,09	1 478 386,27
Chiffre d'affaires net	**4 076 658,23**	**568 842,45**	**4 645 500,68**	**4 669 569,43**
Production stockée			346 234,34	-488 524,52
Production immobilisé				
Subventions d'exploitation			0,00	0,00
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges			5 189,76	1 930,16
Autres produits				
Produits d'exploitation			**4 996 924,78**	**4 182 975,07**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			744 372,13	372 178,91
Variations de stocks (marchandise)			17 681,74	-23 779,23
Achats de matières premières et autre approvisionnements (y compris droits de douane)			1 884 151,19	1 398 932,01
Variations de stocks (matières premières et approvisionnements)			-60 327,16	-30 568,16
Autres achats et charges externes			2 329 649,59	2 371 146,49
Impôts, taxes et versements assimilés			31 430,74	30 751,92
Salaires et traitements			0,00	0,00
Charges sociales			0,00	0,00
Dotations aux amortissements sur immobilisations			43 962,95	41 726,03
Dotations aux provisions immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			12 420,00	0,00
Autres charges			5,00	245,00
Charges d'exploitation			**-5 003 346,18**	**-4 160 632,97**
Résultat d'exploitation			**-6 421,40**	**22 342,10**
Produits financiers de participation			0,00	0,00
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0,00	0,00
Produits des cessions d'élts d'actif financier			0,00	0,00
Autres intérêts et produits assimilés			1 292,12	526,98
Reprises sur provisions et transferts de charges			0,00	0,00
Différences positives de change			0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0,00	0,00
Produits financiers			**1 292,12**	**526,98**
Dotations financières aux amortissements et provisions			0,00	0,00
Intérêts et charges assimilées			213,77	477,22
Valeur nette des immo. financières cédées			0,00	0,00
Différences négatives de change			0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0,00	0,00
Charges financières			**213,77**	**477,22**
Résultat financier			**1 078,35**	**49,76**
Résultat courant avant impôts			**-5 343,05**	**22 391,86**

B - Compte de Résultat (suite)

MAZARS
VISA

Rubriques	Montant N	Montants N-1
Produits exceptionnel sur opérations de gestion	31 676,48	6 374,75
Produits exceptionnel sur opérations en capital	0,00	0,00
Reprises sur provisions et transferts de charges	0,00	0,00
Produits exceptionnels	**31 676,48**	**6 374,75**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 520,45	2,37
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0,00	0,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	**1 520,45**	**2,37**
Résultat exceptionnel	**30 156,03**	**6 372,38**
Participation des salariés au résultat de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	**0,00**	**0,00**

Total des produits	**5 029 893,38**	**4 189 876,80**
Total des charges	**5 005 080,40**	**4 161 112,56**
Bénéfice ou perte	**24 812,98**	**28 764,24**

MAZARS
VISA

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS EXERCICE 2017/2018

A) Identité de l'entreprise et cadre juridique

MAZARS VISA

1) DENOMINATION

- Société par Actions Simplifiée AGROMI

2) SIEGE SOCIAL

- 8, Chemin départemental 51 400 SEPT SAULX

3) SIEGE ADMINISTRATIF

- 30, route de Rethel 08 310 PAUVRES

4) NUMERO D'IDENTIFICATION

- Siret : 392829255 00018
- Code NAF : 1091 Z
- RCS Reims : 392 829 255 – N°de gestion : 93 B 517

5) PRESIDENT ET DIRECTEUR

- Monsieur FAILLE Thierry
- Monsieur HAMEREL Thierry

6) SOCIETE

- Durée : 99 ans
- Date début : 02/11/1993
- Terme : 02/11/2092

B) Faits majeurs de l'exercice

1) ACTIVITE

L'activité de l'exercice porte sur 32 374 T contre 41 129 T l'exercice précédent.

2) PRODUCTION (en Tonnes)

Campagne	2017	N / N-1 %	2016	N / N-1 %	2015
Bois	13 529 T	19%	11 406 T	15%	9 909 T
Agromis	56 T	-18%	68 T	100%	0 T
Pépins huileries	935 T	33%	703 T	43%	491 T
Pépins vendanges	3 756 T	29%	2 904 T	-31%	4 238 T
Farine raisin	5 548 T	1%	5 488 T	17%	4 673 T
Oeillette	608 T				
Lapilest	7 061 T	11%	6 374 T	52%	4 199 T
Paille		-100%	5 T		37 T
Issues Céréales	25 T	-92%	319 T	-62%	845 T
Miscanthus				-100%	105 T
Miscanthus Chaux	291 T	29%	225 T	14%	197 T
Régal vert	409 T	-17%	495 T	-8%	537 T
Blackpellet			12 828 T		
Petites Balles	98 T	61%	61 T		
Divers	57 T	-77%	253 T		58 T
Total	**32 374 T**	**-21%**	**41 129 T**	**63%**	**25 288 T**

3) COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires du commissaire aux comptes comptabilisés sur l'exercice, au titre du contrôle légal des comptes annuels, se sont élevés à 5 776.70 €.



4) FAITS MARQUANTS

- L'exercice 2017/18 affiche une activité de 32 374 Tonnes contre 41 129 tonnes en 2016/17 :

 - La production de granulés de bois s'élève à 13 529 Tonnes, soit une hausse de 19%.
 - Une prestation de granulation de lapilest en hausse de 11% cet exercice.
 - La production de l'activité vendange est à 10 239 tonnes, en légère hausse.

5) EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

C) Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation (Règlement ANC n°2014-3 et ses règlements modificatifs).

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base. Les modes et méthodes de comptabilisation et d'évaluation des éléments inscrits en comptabilité sont conformes aux règles d'établissement et de présentation sur lesquelles sont normalement fondés les comptes annuels, à savoir :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, (à l'exception des éléments figurant dans le paragraphe « changement de méthode »),
- Indépendance des exercices,
- Comptabilisation en coûts historiques,
- Application de la règle de non-compensation.

1) Immobilisations corporelles

La valeur brute de ces éléments correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les règlements du Comité de Réglementation Comptable CRC 2002-10 et CRC 2004-06, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005, ont été mis en œuvre dans les conditions suivantes :

- Il n'a pas été identifié d'immobilisations décomposables autres que les immeubles et agencements sur immeubles.

- En application des dispositions de l'article 17 du règlement 2004-06 et de l'avis 2005-D du 1er juin 2005, la méthode prospective de réallocation des valeurs nettes comptables a été retenue.



- Les immeubles, propriétés de la société, ont été décomposés en identifiant les principaux composants par durée d'utilisation homogène en valorisant lesdits composants sur la base de leur prix de revient réel lorsque celui-ci est connu ou, le cas échéant, par estimation dans le cas contraire, le solde étant affecté à la structure.

- La structure des immeubles et les composants sont amortis linéairement comme suit à compter du 1er janvier 2005 :
 - Gros œuvre : 30 ans
 - Charpentes : 25 ans
 - Bardages et couvertures : 20 ans
 - Menuiseries, peintures et étanchéité : 17 ans
- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou à leur valeur d'apport.
- Elles sont amorties sur la base de leur coût d'acquisition.
- Les principales durées d'utilisation retenues sont :
 - Constructions 17 à 30 ans en linéaire
 - Installations et agencements 5 à 15 ans en linéaire
 - Matériel et outillage 4 à 10 ans en linéaire
 - Matériel de transport 4 à 8 ans en linéaire
 - Autres immobilisations corporelles 5 à 15 ans en linéaire

Les durées d'amortissements retenues sont conformes aux durées d'utilisation des biens compte tenu du contexte de la filière luzerne.

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif.

2) Stocks

Les stocks de matières premières, matières consommables et emballages sont évalués au coût d'achat selon la méthode FIFO.

Les stocks de produits finis sont évalués au prix de vente probable estimé avec prudence déduction faite des frais de transports, de commercialisation et tout autre frais de distribution.

Ces stocks font l'objet d'une dépréciation lorsque le montant brut est supérieur au cours du jour ou à la valeur de réalisation.

3) Créances et dettes

Les créances et les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale ou leur valeur d'apport.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque le recouvrement de la créance est compromis.

4) Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse sont évaluées pour leur valeur comptable.

SOMMAIRE

MAZARS VISA

	Pages
D) Détail du bilan – Actif	11, 12 & 13
D) Détail du bilan – Passif	14 & 15
E) Détail du compte de résultat – Produits	16 & 17
E) Détail du compte de résultat – Charges	18, 19 & 20
F) Détail du résultat financier	21
G) Détail du résultat exceptionnel	21

D) Détail du BILAN - ACTIF

MAZARS VISA

1) Etat de l'actif Immobilisé

Rubriques	Valeurs brutes début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement	**0,00**			**0,00**
Autres immobilisations incorporelles	**5 425,00**	**3 016,10**		**8 441,10**
Terrains	0,00			0,00
Constructions sur sol propre	0,00			0,00
Constructions sur sol d'autrui	608 548,20	1 856,98		610 405,18
Constructions installations générales	0,00			0,00
Installations techniques et outillage industriel	529 939,92	161 278,42		691 218,34
installations générales, agencement et divers	0,00			0,00
Matériel de transport	0,00			0,00
Matériel de bureau, informatique et mobilier	110,00	596,57		706,57
Emballages récupérables et divers				0,00
Immobilisations corporelles en cours				0,00
Avances et acomptes	0,00	14 250,00		14 250,00
Total des immobilisations corporelles	**1 138 598,12**	**177 981,97**	**0,00**	**1 316 580,09**
Participations mises en équivalence				0,00
Autres participations				0,00
Autres titres immobilisés				0,00
Prêts et autres immobilisations financières				0,00
Total des immobilisations Financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total général	**1 144 023,12**	**180 998,07**	**0,00**	**1 325 021,19**

2) Etat des amortissements

Situation et mouvement de l'exercice des amortissements techniques				
Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement	**0,00**			**0,00**
Autes immobilisations incorporelles	**5 425,00**	**741,02**		**6 166,02**
Terrains				0,00
Constructions sur sol propre	0,00			0,00
Constructions sur sol d'autrui	529 849,73	12 903,31		542 753,04
Constructions installations générales	0,00			0,00
Installations techniques et outillage industriel	492 110,46	30 190,47		522 300,93
installations générales, agencement et divers	0,00			0,00
Matériel de transport	0,00			0,00
Matériel de bureau, informatique et mobilier	110,00	128,15		238,15
Emballages récupérables et divers	0,00			0,00
Immobilisations corporelles en cours	0,00			0,00
Avances et acomptes	0,00			0,00
Total des immobilisations corporelles	**1 022 070,19**	**43 221,93**	**0,00**	**1 065 292,12**
Total général	**1 027 495,19**	**43 962,95**	**0,00**	**1 071 458,14**

TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE NET **253 563,05**

3) Etat des Immobilisations Financières

Néant

4) Etat des stocks

MAZARS VISA

Stock de Matières premières et Approvisionnements

	2017/2018			2016/2017		
Produits	Quantités	Prix Unit.	Valeur	Quantités	Prix Unit.	Valeur
Sciures de bois (MS)	1 711,745	110,27	188 754,72	1 077,532	107,73	116 079,05
Miscanthus	13,400	129,33	1 732,98			
Chaux	1,500	92,00	138,00			
Rumiluz	0,480	351,77	168,85			
Farine Basse	2,500	214,00	535,00	2,500	214,00	535,00
Miscanthus défibré		#DIV/0!		0,240	131,33	31,52
	Stocks Matières Premières		191 329,55	Stocks Matières Premières		116 645,57
Autres fournitures			2 872,34			
Emballages			76 740,00			93 969,16
		Total	270 941,89		Total	210 614,73

Stock de Produits Finis

	2017/2018			2016/2017		
Produits	Quantités	Prix Unit.	Valeur	Quantités	Prix Unit.	Valeur
Granulés de bois Vrac	4 167,130		570 346,26	2 470,840		299 379,59
Granulés de bois Sac	1 043,765		182 563,54	521,820		92 696,10
	5 210,895	144,49	**752 909,80**	**2 992,660**	131,01	**392 075,69**
Agropellets HPCI						
Agromis Vrac				27,209		2 584,86
Agromis Sac	47,700		6 702,30	15,750		2 016,00
Agromis Big Bag	15,200		2 143,20	47,450		5 659,45
	62,900	140,63	**8 845,50**	**90,409**	113,49	**10 260,31**
Miscanthus GR & miettes Vrac	98,818		8 893,62	412,950		37 165,50
Miscanthus GR & miettes sac	2,100		258,30	1,000		123,00
	100,918	90,69	**9 151,92**	**413,950**	90,08	**37 288,50**
Miscanthus Chaux Vrac	109,044		18 755,57	17,784		3 058,85
Miscanthus Chaux big bag	26,400		5 239,20	26,400		5 241,60
	135,444	177,16	**23 994,77**	**44,184**	187,86	**8 300,45**
Ecolitière Vrac						
Ecolitière Sac	18,900		3 118,50	14,280		2 356,20
	18,900	165,00	**3 118,50**	**14,280**	165,00	**2 356,20**
Issues céréales granulées						
Paille/Bois Granulé				2,100		199,50
Paille Granulée/emiettée big bag				2,060		335,78
Melanges luzerne/Miscanthus sac	0,445		127,63			
Paille Box	3,267		565,19	10,092		1 998,22
Foin Box	8,160		1 607,52	9,150		2 182,28
Misceal Box	15,885		3 431,16	10,500		2 268,00
Misceal Pro				1,440		252,72
		Total	803 751,99		Total	457 517,65

Stock de Marchandises

	2017/2018			2016/2017		
Produits	Quantités	Prix Unit.	Valeur	Quantités	Prix Unit.	Valeur
Régal Vert vrac	82,146	168,00	13 800,53	10,000	168,00	1 680,00
Régal vert sacs de 5 kgs	0,000	#DIV/0!	0,00	3,095	256,00	792,32
Régal vert sacs de 25 kgs	15,400	206,00	3 172,40	156,225	206,00	32 182,35
		Total	16 972,93		Total	34 654,67

MAZARS VISA

5) Echéancier des Créances

Libellés	Montant net	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Total de l'actif immobilisé			
Avances et acomptes, remises fournisseurs	950,16	950,16	
Clients douteux ou litigieux	1 050,00	1 050,00	
Autres créances clients	444 275,84	444 275,84	
Créances représentative de titre prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux			
Etat - Impôts sur les bénéfices			
Etat - Taxes sur la Valeur Ajoutée	390 524,66	390 524,66	
Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Groupes et associés			
Débiteurs divers	24 840,00	24 840,00	
Total de l'actif circulant	**861 640,66**	**861 640,66**	
Charges constatées d'avance	**3 330,91**	**3 330,91**	
Produits à recevoir	**266,57**	**266,57**	
Total général	**865 238,14**	**865 238,14**	

6) Etat des charges constatées d'avance

Rubrique	Valeur
Cotisation GS1	577,12
Maintenance Vidéojet	275,43
Maintenance 2SI	1713,00
Convention gaz Linde France	765,36
3 330,91	

7) Etat des produits à recevoir

Rubrique	Valeur
Intérêts créditeurs	266,57
Total	**266,57**

8) Disponibilités

Rubrique	Valeur
CRCA	71 074,45
Caisses	420,72
Total	**71 495,17**

D) Détail du BILAN - Passif

MAZARS VISA

1) Etat du capital social

Catégories de parts ou d'actions	En début d'exercice	Entrées	Sorties	A la Clôture
Actions €	160 000			160 000
	160 000			160 000

Suite à l'AGE du 22/02/2000, le capital est constitué de 10 000 actions de 16 euros entièrement libérées.

2) Etat des provisions

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales ou congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges		12 420,00		12 420,00
Total		12 420,00		12 420,00

3) Etat des dettes financières

Néant

4) Echéancier des Dettes

Libellés	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des organismes de crédit : - à 1 an maximum à l'origine - à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	0,00			
Fournisseurs et comptes rattachés	1 883 730,03	1 883 730,03		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	1 179,35	1 179,35		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	29 067,99	29 067,99		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 059,34	4 059,34		
Groupes et associés				
Autres dettes	153,73	153,73		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
Total général	1 918 190,44	1 918 190,44	0,00	0,00

5) Etat des charges à payer

MAZARS VISA

Rubriques	Valeur
Commission mouvement 1er trimestre	53,22
Frais bancaires	100,51
Intérêts	
Téléphonie	
FNP Biens et Services	1 447 388,49
FNP Immobilisations	
Total	**1 447 542,22**

6) Etat des produits constatés d'avance

Néant

E) Détail du Compte de RESULTAT - Produits

MAZARS VISA

1) Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation par activité

Rubrique	Quantité	P.U.	Montant
Luzerne	409,090	255,39	104 476,87
Divers négoce			970,90
Transports			16 480,30
Conditionnement			18 235,60
Total Ventes Marchandises	**409,090**		**140 163,67**

Rubrique	Quantité	P.U.	Montant
Granulés de bois	15 329,410	163,29	2 503 084,53
Agromis	151,530	164,92	24 990,00
Issues de céréales granulées	25,040	27,00	676,08
Farine de marc de raisin	12,000	210,00	2 520,00
Ecolitière miscanthus / chanvre	52,640	146,91	7 733,41
Miscanthus granulés	169,578	167,40	28 387,59
Miscanthus chaux	221,600	178,32	39 516,80
Miscanthus	176,170	139,10	24 504,80
Miscanthus défibré	0,260	160,00	41,60
Mélange Luzerne/Micanthus	28,500	244,46	6 967,00
Miscéal Box /Pro	94,770	231,99	21 985,60
Paille Box	4,089	175,14	716,14
Foin Box	0,080	204,50	16,36
Transports			44 399,72
Conditionnement			463 856,29
Total Production Vendue biens	**16 265,667**		**3 169 395,92**

Rubrique	Quantité	P.U.	Montant
Déshydratation Marc et Pépins			
Farine de Marc			
- Sept Saulx	1 517,040	63,50	96 332,04
- Pontfaverger	4 031,400	63,500	255 993,90
	5 548,440	**63,50**	**352 325,940**
	-	-	-
Pépins huilerie			
- Sept Saulx			
- Pontfaverger	935,040	87,000	81 348,48
	935,040	**87,00**	**81 348,48**
	-	-	-
Pépins vendange			
- Sept Saulx	1 393,780	90,41	126 009,93
- Pontfaverger	2 361,840	88,02	207 880,08
	3 755,620	**88,90**	**333 890,01**
	-	-	-
Prestation Lapilest Sept Saulx	**7 061,000**	**30,00**	**211 830,00**
Prestation Oeillette	-	-	**60 822,69**
Prestations stockage	-	-	**69 838,90**
Ensachage	-	-	**16 850,60**
Prestations Granulation			**9 108,98**
Analyses Laboratoires			**155 496,31**
Vente emballage			-
Prestations bio			**7 415,17**
Transports			**37 013,60**
Marge s/ prestations			**0,41**
Prestations diverses			-
Total Production Vendue Services			**1 335 941,09**

MAZARS VISA

Ventilation par zone géographique

	France	Export
Chiffre d'affaires	4 076 658,23	568 842,45
Total	**4 645 500,68**	

2) Détail des autres produits

Reprise de provisions	Valeur
Dépréciation de créances	2715,15
Total	**2715,15**

Transfert de charges	Valeur
Divers	2474,61
Total	**2474,61**

E) Détail du Compte de RESULTAT - Charges

MAZARS VISA

1) Détail des achats de matières premières et autres approvisionnements (Corrigé des variations de stock)

Rubrique	Quantité	P.U.	Montant
Charbon			
Sciures de bois	11 056,396	114,72	1 268 402,34
Sciures de bois feuillus	1 308,149	71,47	93 498,35
Plaquettes résineux	561,258	105,36	59 133,91
Fine de criblage de bois	84,740	89,25	7 563,30
Miscanthus	566,550	99,02	56 099,22
Issues de céréales	27,920	29,67	828,40
Miscanthus défibré	0,240	131,33	31,52
Luzerne deshy/ Rumiluz	12,060	192,62	2 322,97
Foin			974,80
Chaux	51,540	92,00	4 741,68
Farine Raisin	12,000	105,00	1 260,00
Transport granulés de bois			34 044,06
Transport Paillage, agromis			2 856,53
Fournitures pièces			22 341,17
Emballages			269 725,78
Total			**1 823 824,03**

Dont variation de stocks -60 327,16
Dont achats 1 884 151,19 (y compris transport pour 60835,61)

2) Détail des achats de marchandises

Rubrique	Quantité	P.U.	Montant
Luzerne	412,034	207,20	85 373,59
Granulés de bois	3 986,820	169,73	676 680,28
Total			**762 053,87**

Dont variation de stocks 17 681,74
Dont achats 744 372,13 (y compris transport pour 57 456,48)

3) Détail des autres achats et charges externes

MAZARS VISA

Rubriques	Valeur
Fournitures diverses	8 447,45
Prestations Luzéal	1 883 369,39
Sous traitance	8 720,25
Locations immobilières	72 933,53
Locations mobilières	24 016,25
Entretien	8 975,20
Assurances	1 305,26
Documentation, abonnements, stages	0,00
Personnel mis à disposition	161 098,96
Commissions et courtages	2 174,79
Honoraires	10 541,37
Frais extérieurs divers	38 922,90
Annonces, foires, cadeaux	1 190,44
Transports	98 375,49
Frais de mission, reception	0,00
Frais de P.T.T.	920,78
Frais de banque	1 327,67
Cotisations	7 329,86
Total	**2 329 649,59**

Détail Crédit Baux :

	Ligne ensachage et Banderolleuse	Ensacheuse Automatique	Total
Valeur d'origine :	**152 500,00**	**48 000,00**	**200 500,00**
Amortissements :			
Cumul exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00
Dotation de l'exercice	6 517,81	394,52	6 912,33
Total	**6 517,81**	**394,52**	**6 912,33**

	Ligne ensachage et Banderolleuse	Ensacheuse Automatique	Total
Redevances Payées			
Cumuls Exercice antérieurs	0,00	0,00	0,00
Exercice	7 792,73	2 452,80	10 245,53
Total	**7 792,73**	**2 452,80**	**10 245,53**
Redevances restant à payer			
A 1 au plus	31 170,92	9 811,20	40 982,12
A plus d'1 an et 5 ans au plus	116 890,95	36 792,00	153 682,95
A plus de 5 ans			
Total	**148 061,87**	**46 603,20**	**194 665,07**
Montant pris en charge dans l'exercice	**7 792,73**	**2 452,80**	**10 245,53**

4) Détail des impôts, taxes et versements assimilés

MAZARS VISA

Rubriques	Valeur
C.E.T	7 144,15
Contribution Sociale de Solidarité	
Impôts locaux	12 041,70
Taxe Eco emballages	12 168,89
Taxes diverses	76,00
Total	**31 430,74**

5) Détail des Charges de personnel

Néant

6) Dotations aux amortissements et provisions

Rubriques	Valeur
Dotations aux amortissements	43 962,95
Dotations aux provisions pour risques et charges	12 420,00
Total	**56 382,95**

7) Autres charges

Rubriques	Valeur
Redevances DIN +	5,00
Total	**5,00**

F) Détail du Résultat Financier

MAZARS VISA

	Rubrique	Valeur
Produits	Produits de participations	
	Produits de VMP et de créances	
	Autres intérêts et produits assimilés	1 292,12
	Reprise de provisions et transferts de charges	
	Escompte obtenu	
	Produits nets sur cessions de VMP	
	Total Produits	**1 292,12**
Charges	Dotations financières aux provisions	
	Intérêts et charges assimilées	213,77
	Différence négative de change	
	Charges nettes sur cessions de VMP	
	Total Charges	**213,77**
	Résultat Financier	**1 078,35**

G) Détail du Résultat Exceptionnel

	Rubrique	Valeur
Produits	Produits de cessions des immobilisations	
	Produits sur exercices antérieurs	31 673,65
	Divers	2,83
	Reprise sur provisions	
	Total Produits	**31 676,48**
Charges	Valeur nette des immobilisations cédées	
	Charges sur exercices antérieurs	
	Amendes et pénalités	
	Divers	1 520,45
	Dotations aux amortissements et provisions	
	Total Charges	**1 520,45**
	Résultat Exceptionnel	**30 156,03**

AGROMI S.A.S.

Société par actions simplifiée au capital de 160 000 €

Siège social : Chemin Départemental n°8 – 51400 SEPT SAULX

R.C.S. REIMS : B 392 829 255

Procès-Verbal de Décisions de l'associée unique

Du 6 septembre 2018

PREMIERE DECISION : Nomination du Président

L'associé unique prend acte du souhait de Monsieur Thierry FAILLE et le remercie pour les services qu'il a rendus à la Société tout au long de son mandat de Président.

L'associé unique nomme Monsieur Thierry GOBILLARD, demeurant 51600 ST REMY/BUSSY en qualité de Président en remplacement de Monsieur Thierry FAILLE, démissionnaire à compter de ce jour.

Remerciant l'associé unique de la confiance qu'elle veut bien lui témoigner, Monsieur Thierry GOBILLARD déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire aux conditions légales pour l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DECISION : Rémunération du Président

L'associée unique décide de ne pas attribuer de rémunération à Monsieur Thierry GOBILLARD, Président, pour l'exercice en cours et les suivants et ce, jusqu'à décision contraire.

TROISIEME DECISION : Délégation de pouvoirs

L'associé unique renouvelle tous pouvoirs à :

- Mr Thierry HAMEREL, Directeur général de LUZEAL,
- Mme Agnès CLEMENT, Directrice Administrative et Financière de LUZEAL,

 ✷ Pour représenter la SAS AGROMI et notamment, ouvrir et faire fonctionner tous comptes bancaires.

 ✷ Pour effectuer toutes opérations financières de placements et d'emprunts dans les limites des lignes de crédit à CT ou MT décidées par l'associé unique et mises en place auprès de toutes banques.

TG BL

✷ Pour conclure toutes opérations portant sur les instruments financiers, opérations devises présents et à venir.

✷ Pour constituer et signer tout dossier auprès des instances publiques et parapubliques.

QUATRIEME DECISION : APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés 31 Mars 2018 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

CINQUIEME DECISION : AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Mars 2018 s'élevant à 24 812,98 € de la manière suivante :

Réserve légale :	1 240,64 €
Autres Réserves :	23 572,34 €

SIXIEME DECISION : RENOUVELLEMENT MANDAT CAC

L'Associé Unique, après avoir pris acte de ce que les mandats de Commissaire aux Comptes titulaire et suppléant de, respectivement, la société MAZARS et Monsieur Christian AMELOOT viennent à expiration à l'issue de la présente réunion, décide de :

- renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes Titulaire de la société MAZARS,

- renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes Suppléant de Monsieur Christian AMELOOT,

et ce, pour une période de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de la décision de l'Associé Unique qui statuera en 2024 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 mars 2024.

SEPTIEME DECISION : POUVOIRS

L'assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Fait à Sept-Saulx
Le 6 septembre 2018,

le Président,
Monsieur Thierry GOBILLARD

l'Associée unique,
La Société Coopérative Agricole LUZEAL
représentée par Monsieur Benoît LAMPSON

AGROMI S.A.S.

Société par actions simplifiée au capital de 160 000 €

Siège social : Chemin Départemental n°8 – 51400 SEPT SAULX

R.C.S. REIMS : B 392 829 255

RAPPORT DE GESTION ANNUEL

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 MARS 2018

Messieurs,

Monsieur Thierry GOBILLARD, Président non associé de la Société par Actions Simplifiée « AGROMI » , a, conformément aux dispositions de l'article 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018 par la Société Coopérative Agricole LUZEAL, associé unique, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE

SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

- L'exercice 2017/18 affiche une activité de 32 374 Tonnes contre 41 129 Tonnes en 2016/17 :

 - La production de granulés de bois s'élève à 13 529 Tonnes, soit une hausse de 19 %.
 - Une prestation de granulation de lapilest en hausse de 11 % cet exercice.
 - La production de l'activité vendange est à 10 239 Tonnes, en légère hausse.

 pour un chiffre d'affaires global de 4 645 500,68 €.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Sur l'exercice 2018/19 :

- Développement constant de la production de granulés de bois.

- Développement de nouveaux produits à base de miscanthus sous forme de petites balles, soit pour le paillage horticole, soit pour de la litière (volailles, bovins et équins).

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

NEANT

TG

II - PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-129 du Code de Commerce, nous vous informons que la participation des salariés au capital social, entendue au sens du présent article, est inexistante à la clôture du présent exercice arrêté au 31 mars 2018.

III - RESULTATS - AFFECTATION

EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice net comptable de 24 812,98 € que nous vous proposons d'affecter conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la société ainsi qu'il sera dit ci-après.

Compte de résultat

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 4 645 500,68 €.

Les achats de matières premières et marchandises, corrigés des variations de stock ont atteint un total 2 585 877,90 €.
Les charges d'exploitation représentent 2 417 468,28 €, composées principalement par les prestations industrielles et administratives de LUZEAL pour une valeur de 1 883 369,39 €.
Les dotations aux amortissements sont de 43 962,95 €.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à - 6 421,40 €.

Compte tenu d'un résultat financier de 1 078,35 €, le résultat courant avant impôts ressort à -5 343,05 €.

Le compte des divers produits et charges exceptionnels donne un résultat de 30 156,03 €.

Le résultat de l'exercice se solde en définitive par un bénéfice net comptable de 24 812,98 €

ACTIVITE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Aucune action en matière de recherche et développement n'est menée.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce (issu de la Loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008) et des dispositions de l'article D441-4 du même code, les informations relatives aux délais de paiement de nos fournisseurs sont les suivantes :

TG

Fournisseurs :

N°	Solde en retard	Nbre factures	Retard			
			1 à 30 jrs	31 à 60 jrs	61 à 90 jrs	91 jrs et +
2307	-103	1				-103
2726	-4 111	1				-4 111
5127	-144	1				-144
Total	**-4 358**	3	-70	0	0	-4 358

Total des achats TTC	4 726 281	-0,09%

Clients :

N°	Solde en retard	Nbre factures	Retard			
			1 à 30 jrs	31 à 60 jrs	61 à 90 jrs	91 jrs et +
93816	12	1		12		
95929	3 009	1		3 009		
96389	2 850	1		2 850		
Total	**5 871**	3	0	5 871	0	0

Total des ventes TTC	5 110 051	0,11%

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2018 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice s'élevant à 24 812,98 €, de la manière suivante :

Réserve légale : 1 240,64 €
Autres Réserves : 23 572,34 €

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

TG

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de :

NEANT

IV – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU TITRE DES EXERCICES ANTERIEURS

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués depuis la constitution de la société, et l'avoir fiscal correspondant, ont été les suivants :

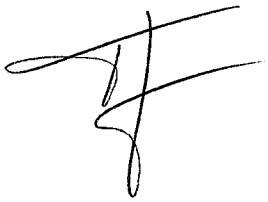
NEANT

V - CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous informons qu'il n'y a pas eu de conventions conclues au cours de l'exercice écoulé entre la SAS AGROMI et ses dirigeants.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Président,
Monsieur Thierry GOBILLARD,



TG